

Dispositif de soutien à la politique publique agricole provinciale - DISPPAP -



L'URGENCE D'UNE POLITIQUE PUBLIQUE

LE CONSTAT

TAUX DE COUVERTURE

15 % en volume
en 2014

CONSOMMATEURS
contraints et insatisfaits
de l'offre en produits
frais

POPULATION AGRICOLE
en diminution et
vieillissante (54 ANS)

PERTE de 1 000
exploitations
en 10 ANS

REVENUS moyens
les plus bas
156 000 F/mois

Surface agricole utile
66 000 ha en moins en
10 ans

L'URGENCE D'UNE POLITIQUE PUBLIQUE

LA TENDANCE

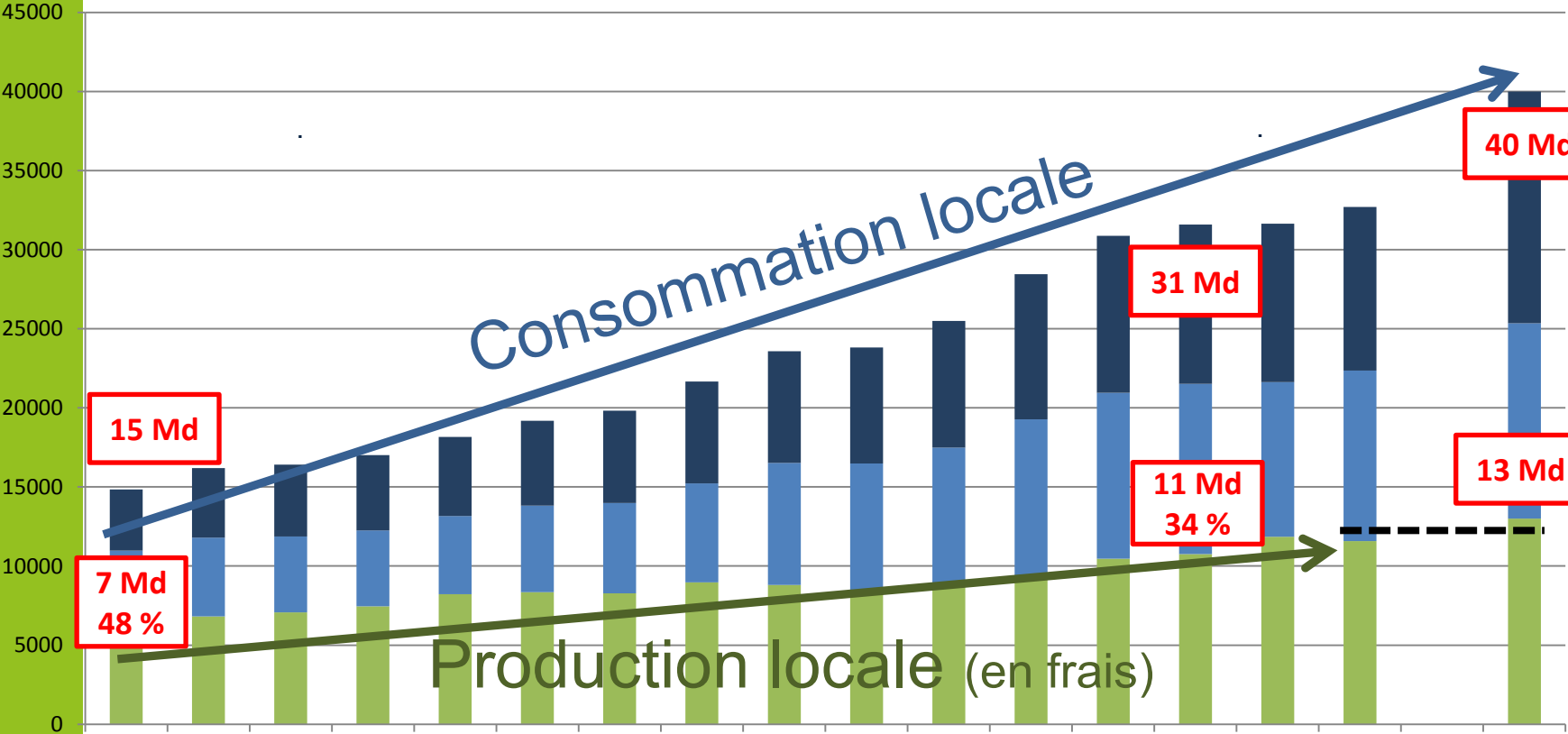
219 000 hab.

← Population →

255 000 hab.

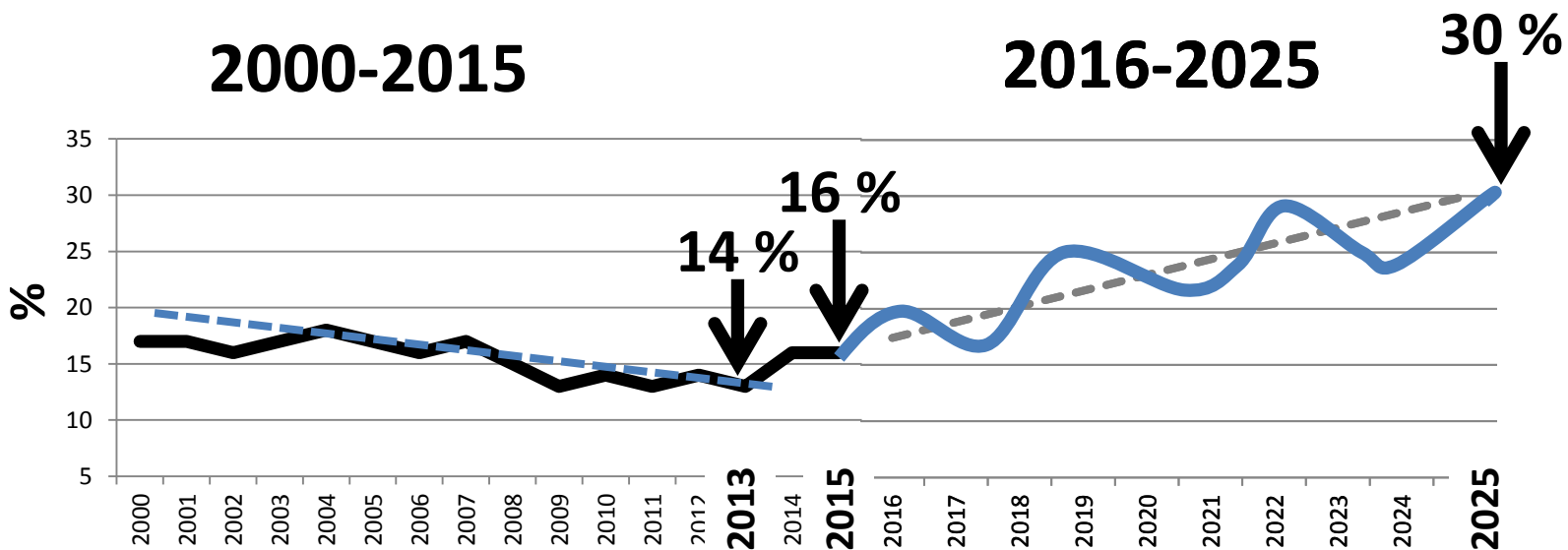
(300 000 hab.)

Valeur (M€)



(Sources : DAVAR-DDR)

L'ENJEU : L'AMELIORATION DE L'AUTOSUFFISANCE ALIMENTAIRE



Les objectifs des filières prioritaires

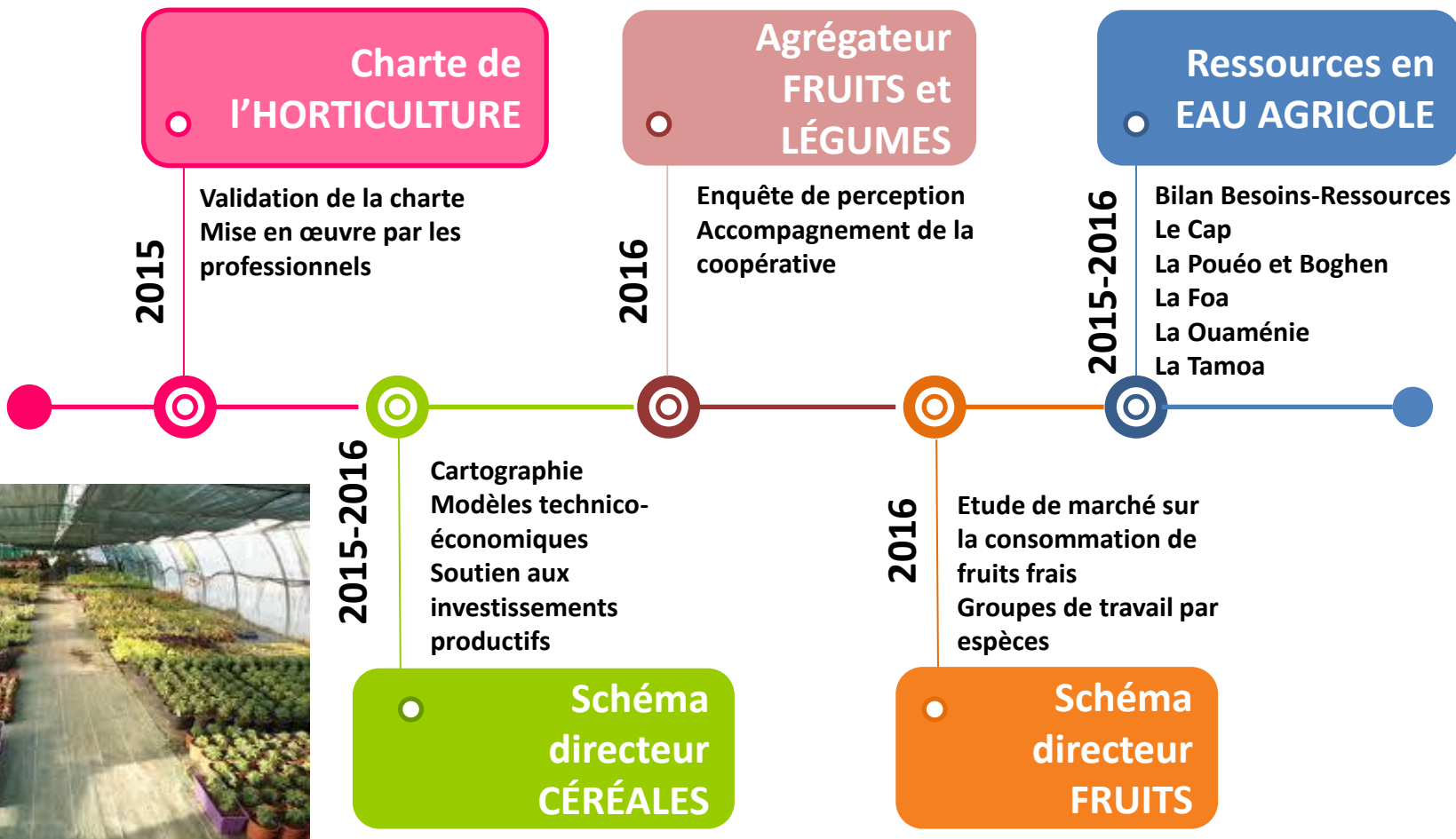
Les céréales
de 8% à 30% (24 000 T)

Les bovins
de 62% à 85% (7 000 T)

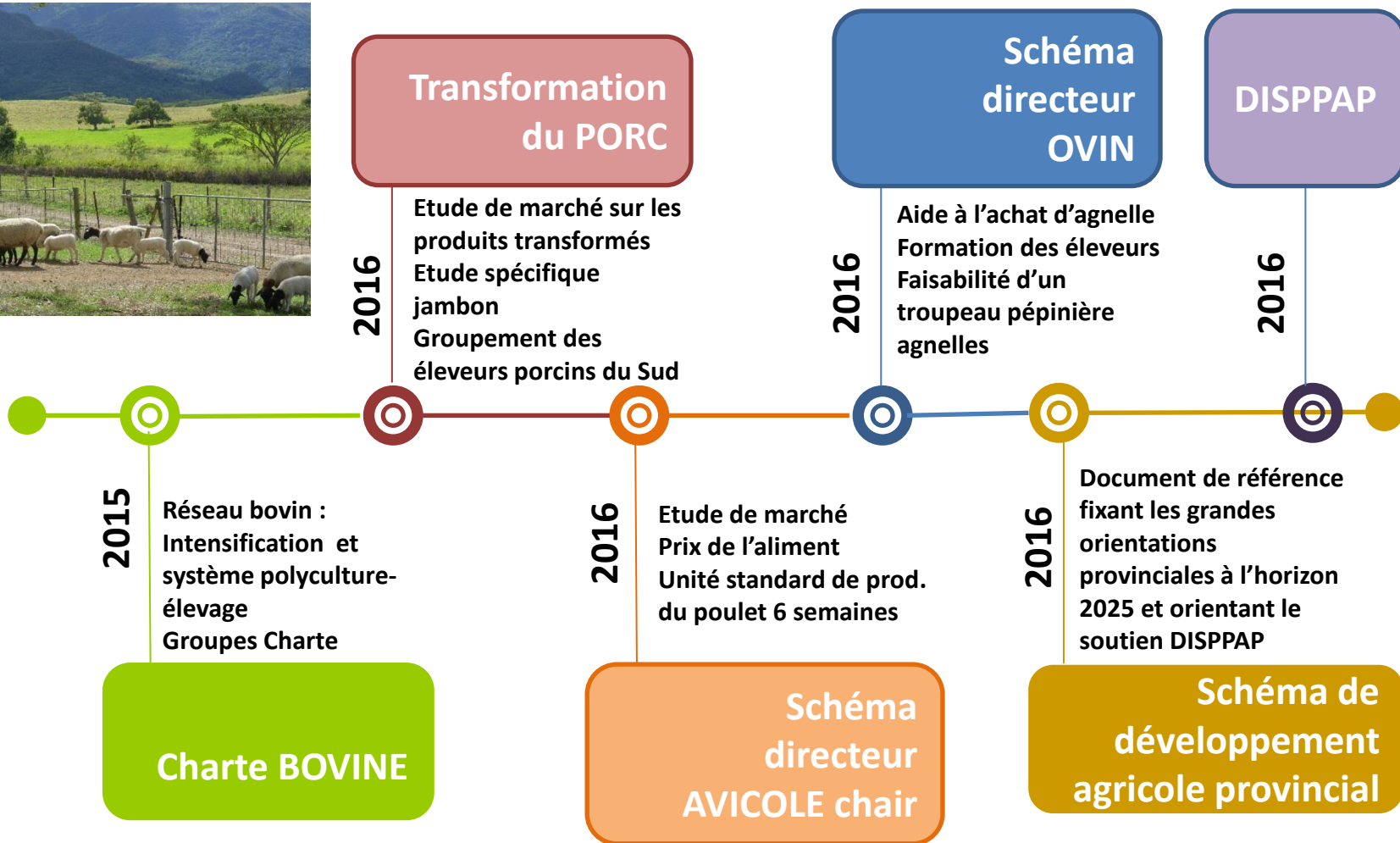
Les fruits et légumes frais
de 58% à 75% (34 000 T)

Le poulet de chair
de 9% à 38% (3 600 T)

LA METHODE : SCHEMAS DIRECTEURS FILIERES, CHARTES, ETUDES, EXPERTISES, DISPPAP



LA METHODE : SCHEMAS DIRECTEURS FILIERES, CHARTES, ETUDES, EXPERTISES, DISPPAP



LA PPAP : LES LEVIERS

- Via les BAUX RURAUX pour augmenter les surfaces agricoles productives

**FAVORISER
L'ACCES AU
FONCIER**

- Par le renforcement des organisations agricoles

**STRUCTURER
LES FILIÈRES**

- Pour moderniser les outils et augmenter la production

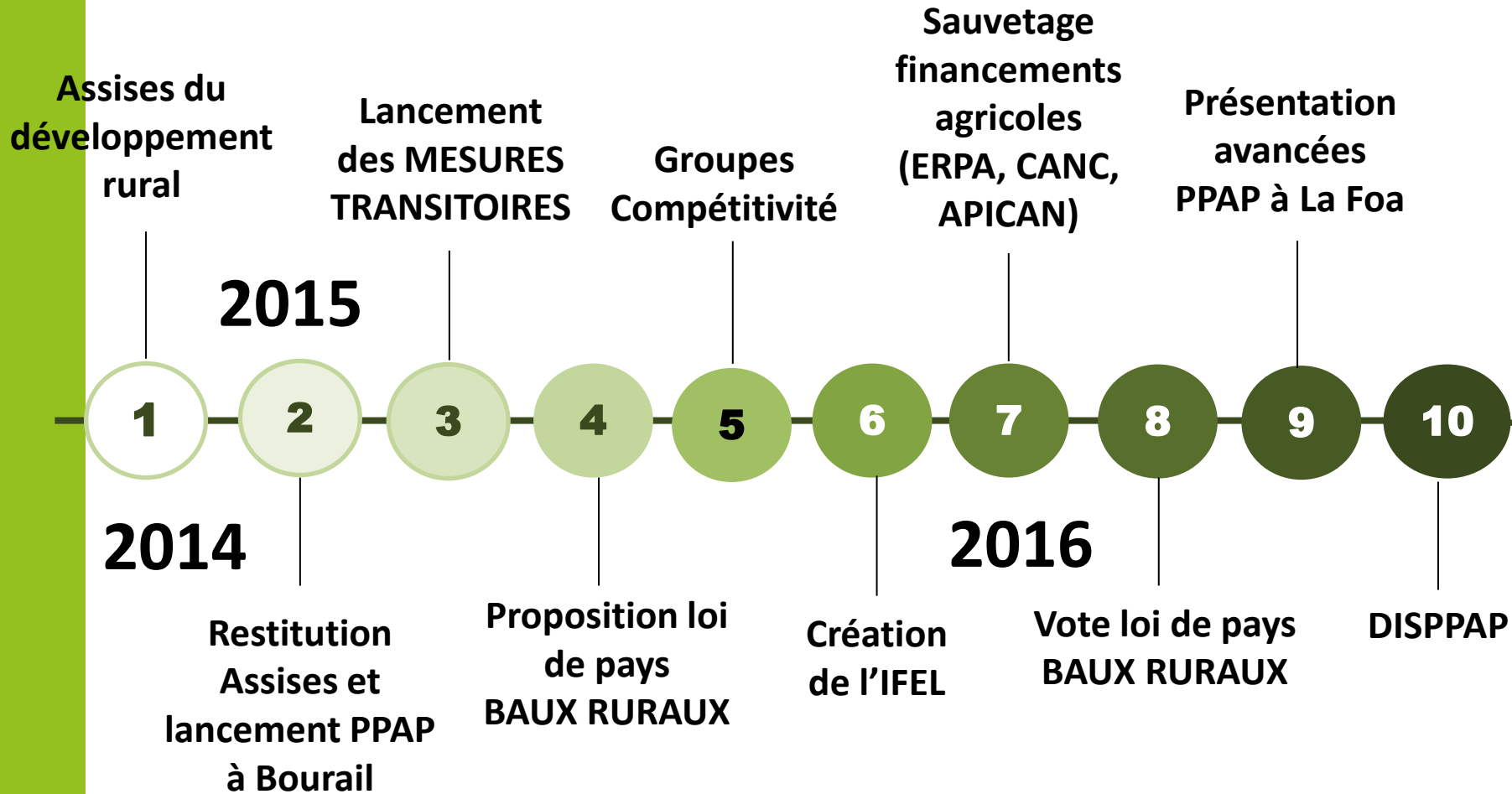
**SOUTENIR
L'INVESTISSE
MENT**

- Pour améliorer la compétitivité

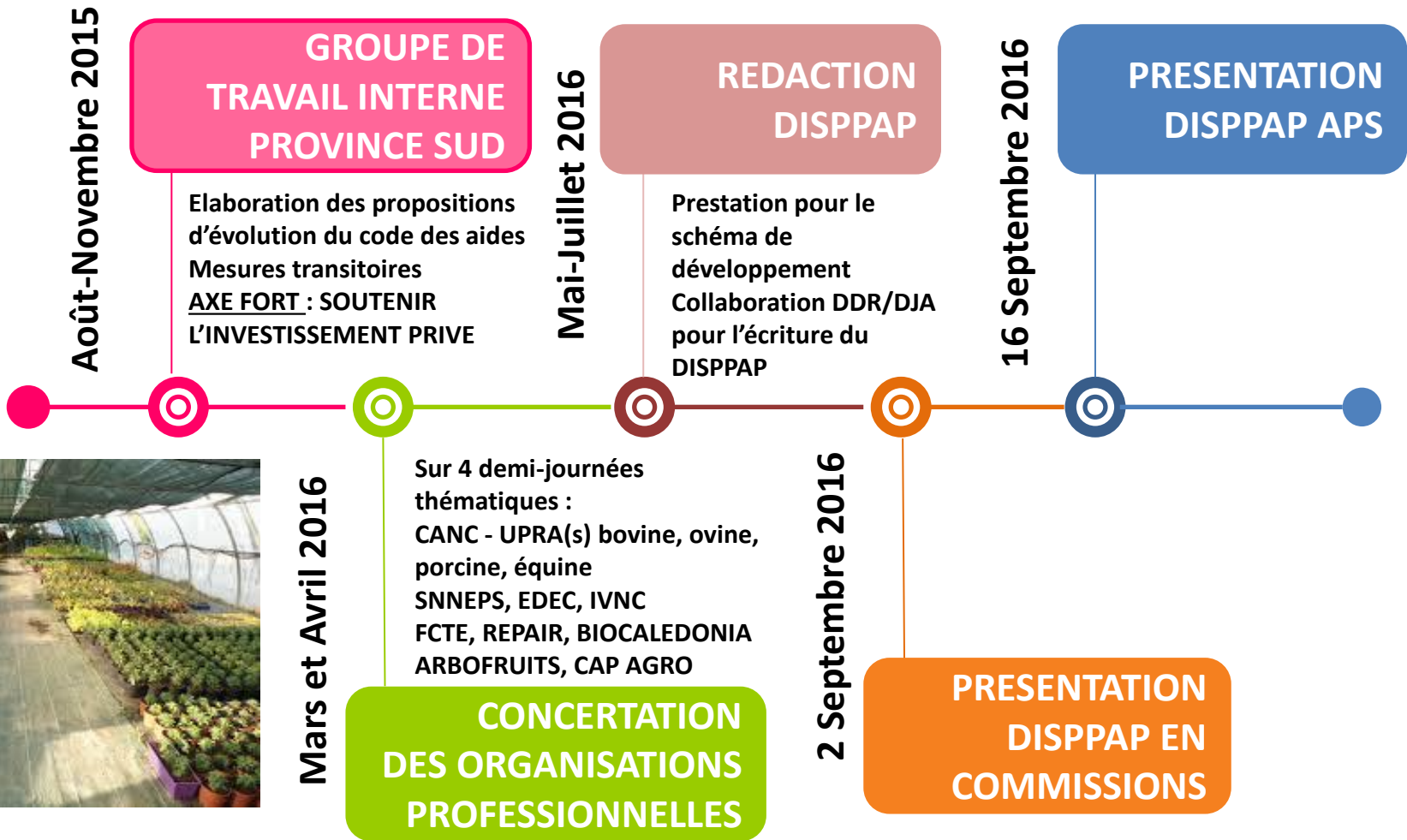
**OPTIMISER
LE SOUTIEN
PUBLIC**



LA PPAP : LES TEMPS FORTS DU PROCESSUS



DU CASE RURAL AU DISPPAP LA DEMARCHE



Installation – Transmission - Développement

Suppression de la condition d'âge de 45 ans

Prise en compte de l'extension d'activité

Relèvement du plafond de 12 MF à 30 MF

- Inciter les agriculteurs établis (moyenne d'âge 54 ans) à investir pour développer leurs activités
- Favoriser la mise en place de projets structurants pour les filières prioritaires

Location

**Aide à la location
de terres pour
tout preneur avec
un bail rural**

**Prime à la location
pour le bailleur**

Favoriser le retour à l'agriculture de terres délaissées

Promouvoir un autre mode de faire-valoir moins
couteux

Aider l'installation des jeunes

Mutualisation

Ouverture de l'aide à la mutualisation aux groupements et sociétés de service

Aide à la prestation de travaux par une entreprise agréée

○ Limiter le suréquipement et le surendettement des exploitations

○ Permettre l'accès aux travaux mécanisés du sol dans les zones excentrées

Emploi & Formation – Certification

**Accompagnement
des jeunes
entreprises**

**Renforcement
du soutien à la
formation**

**Incitation à la
certification
suivant les SIQO**

- Permettre aux jeunes entreprises de compléter progressivement leur investissement initial pour pérenniser leur activité
- Développer les compétences des chefs d'exploitation et de leurs salariés
- Inciter à une agriculture respectueuse de l'environnement et du consommateur

Agriculture familiale

Soutien et développement de l'agriculture familiale

Unité de production familiale sur tout foncier hors zones urbanisées

Production pour l'autoconsommation et partiellement marchande

Impact positif au niveau social, économique, environnemental et culturel

Choix de vie plutôt que volonté d'entreprendre et pluriactivité possible

Mise en œuvre par appels à projets annuels par commune et par filière

Appels à projets

Appels à projets

Lorsque l'initiative privée est insuffisante pour impulser le développement attendu de la PPAP en particulier dans les filières prioritaires

Avec la possibilité de déroger aux dispositions du DISPPAP par décision du Bureau, après avis de la commission du développement rural

L'effet levier

CASE RURAL

Soutien financier annuel à l'investissement
150 millions de francs



DISPPAP

Soutien financier annuel à l'investissement
400 millions de francs



EFFET LEVIER

Investissement attendu dans le secteur agricole
1,5 à 2 milliards de francs

Contact presse :

Ludvina HMEUN

20.50.51 / 85.83.09

ludvina.hmeun@province-sud.nc

